



Votre numéro et votre carte de Sécurité Sociale

Table des matières

Comment puis-je obtenir un numéro et une carte de Sécurité Sociale ?	1
Combien cela coûte ?	3
Existe-t-il différents types de cartes ?	3
Comment puis-je obtenir un numéro de Sécurité Sociale pour mon enfant ?	3
Et si mon nom a été changé ?	4
Comment m'assurer que mes dossiers contiennent les renseignements exacts ?	4
Et si mon statut d'immigration ou de citoyenneté change ?	5
Et si ma carte est perdue ou volée ?	5
Comment puis-je protéger mon numéro de Sécurité Sociale ?	6
Contactez Social Security	6

Il est important que vous ayez un numéro de Sécurité Sociale car vous en avez besoin pour obtenir un emploi et pour recevoir les prestations de la Sécurité Sociale, ainsi que certains autres services du gouvernement. De nombreuses autres institutions, comme les banques et les prestataires de services de crédit, vous demandent également votre numéro de Sécurité Sociale.

Si vous n'êtes pas un citoyen américain et si vous résidez aux États-Unis, vous avez également besoin d'un numéro de Sécurité Sociale. Pour de plus amples renseignements, consultez la publication *Numéros de Sécurité sociale pour les non citoyens* (Publication n° 05-10096-FR). Si vous êtes temporairement aux États-Unis pour travailler,

consultez la publication *Les travailleurs étrangers et les numéros de Sécurité Sociale* (Publication n° 05-10107-FR).

Comment puis-je obtenir un numéro et une carte de Sécurité Sociale ?

Pour demander un numéro et une carte de Sécurité Sociale vous devez :

- remplir le formulaire SS-5, *Demande de carte de Sécurité Sociale* (Formulaire SS-50-INST-FR) ; et
- présenter les documents originaux ou des copies de ceux-ci certifiées par l'entité émettrice. Nous ne pouvons pas accepter de photocopies, ni de copies notariées. Tous les documents doivent être valides (non expirés) :

- le statut de citoyenneté américaine ou d'immigration [y compris l'autorisation du Department of Homeland Security (DHS) de travailler aux États-Unis] ;
- âge ; et
- identité.

Vous pouvez envoyer le formulaire de *Demande de carte de Sécurité Sociale* (formulaire SS-5) rempli avec vos documents ou le remplir en ligne et présenter les documents à votre bureau local de la Sécurité Sociale.

Un entretien en personne est requis pour tout enfant âgé de 12 ans ou plus qui demande un numéro et une carte de Sécurité Sociale si un parent ou le tuteur signe la demande au nom de l'enfant.

Statut de citoyenneté ou d'immigration : Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de la nationalité américaine. Au nombre de ceux-ci figurent l'extrait de naissance américain, le passeport américain, le certificat de naturalisation ou le certificat de citoyenneté. Si vous n'êtes pas un citoyen américain, la Sécurité Sociale demandera à voir vos documents valides d'immigration aux États-Unis. Les documents acceptables comprennent votre :

- formulaire I-551, *Permanent Resident Card* (votre carte de résident permanent, la carte verte, y compris le visa d'immigrant lisible par machine avec votre passeport étranger valide) ;
- document I-94 *Arrival/Departure Record* (Document d'arrivée/de départ) ; ou
- formulaire I-766, *Employment Authorization Card* (EAD, work permit, Carte d'autorisation d'emploi, le permis de travail).

Les étudiants étrangers doivent présenter d'autres documents. Pour de plus amples renseignements, consultez la publication *Les étudiants étrangers et les numéros de Sécurité Sociale* (publication n° 05-10181-FR).

Âge : Si vous êtes né(e) aux É.-U., vous devez présenter votre extrait de naissance. (S'il existe, vous devez le présenter.) En l'absence d'un extrait de naissance, nous pourrions accepter votre :

- certificat religieux établi avant que vous n'ayez atteint l'âge de cinq ans et indiquant votre date de naissance ;
- certificat d'enregistrement de votre naissance dans un hôpital américain ; ou
- passeport.

Si vous êtes né(e) à l'étranger, vous devez présenter l'extrait de naissance étranger de votre enfant (si vous en avez un ou si vous pouvez en obtenir une copie dans les 10 jours ouvrables). Si vous ne pouvez pas vous le procurer, nous pourrions accepter votre :

- passeport étranger ;
- carte I-551, *Permanent Resident Card* (Carte de résident permanent) ; ou
- document I-94 *Arrival/Departure Record* (Document d'arrivée/de départ).

Identité : Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve d'identité. Pour être considéré comme acceptable, un document doit être en cours de validité (ce qui signifie qu'il ne doit pas être arrivé à expiration) et comporter votre nom, les renseignements vous identifiant et de préférence, une photographie récente. La Sécurité Sociale vous demandera de présenter, comme preuve de votre identité, votre permis de conduire américain, un justificatif d'identité autre qu'un permis de conduire délivré par l'État ou un passeport américain. Si vous n'avez pas les documents spécifiques que nous demandons, nous vous demanderons de présenter d'autres documents, notamment :

- votre carte d'identité d'employé ;
- votre carte d'identité d'étudiant ;
- votre carte d'assurance maladie (pas une carte Medicare) ;
- votre carte d'identité militaire américaine ;
- l'ordonnance d'adoption de votre enfant ;

- votre police d'assurance-vie ; ou
- votre extrait de mariage (uniquement dans le cas d'un changement de nom).

Tous les documents doivent être des originaux ou des copies certifiées conformes par l'instance émettrice. Nous ne pouvons pas accepter de photocopies, ni de copies notariées de documents. Nous pourrions utiliser le même document à deux fins différentes. Par exemple, nous pourrions utiliser votre passeport américain comme justificatif de la nationalité et de l'identité. Ou bien, nous pourrions utiliser votre extrait de naissance comme preuve de votre âge et de votre nationalité. **Vous devez toutefois fournir au moins deux documents distincts.**

Nous vous enverrons votre numéro et votre carte dès que nous aurons tous les renseignements vous concernant et que ces documents auront été vérifiés auprès des instances émettrices.

Combien cela coûte ?

Le numéro et la carte de Sécurité Sociale sont attribués gratuitement. Si quelqu'un entre en contact avec vous et veut vous facturer l'attribution d'un numéro et la délivrance d'une carte de Sécurité Sociale, n'oubliez pas que les services de la Sécurité Sociale sont gratuits. Vous pouvez signaler toute personne tentant de vous facturer en composant le numéro de la ligne d'assistance de notre Office of the Inspector General (Bureau de l'Inspecteur général) : **1-800-269-0271**.

Existe-t-il différents types de cartes ?

Nous émettons trois types de cartes de Sécurité Sociale. Sur toutes les cartes, figurent votre nom et notre numéro de Sécurité Sociale.

- Le premier type de carte indique votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale et vous donne l'autorisation de travailler sans restriction. Nous émettons ce type de carte aux :
 - citoyens américains ;

- personnes légalement admises aux États-Unis de façon permanente.

- Le deuxième type de carte indique votre nom et numéro, ainsi que la mention « VALID FOR WORK ONLY WITH DHS AUTHORIZATION. » (VALIDE POUR TRAVAILLER UNIQUEMENT AVEC L'AUTORISATION DU DHS). Nous émettons ce type de carte aux personnes légalement admises temporairement aux États-Unis et qui ont l'autorisation de travailler du DHS.
- Le troisième type de carte indique votre nom et numéro, ainsi que la mention « NOT VALID FOR EMPLOYMENT » (NON VALIDE POUR TRAVAILLER). Nous émettons ce type de carte aux ressortissants étrangers qui :
 - sont légalement admis aux États-Unis et n'ont pas l'autorisation de travailler du DHS, mais ont une raison valable, non liée au travail, d'avoir un numéro de Sécurité Sociale ; ou
 - ont besoin d'un numéro de Sécurité Sociale parce qu'une loi fédérale l'exige pour obtenir une prestation ou un service de la Sécurité Sociale.

Comment puis-je obtenir un numéro de Sécurité Sociale pour mon enfant ?

C'est une bonne idée d'obtenir un numéro de Sécurité Sociale à la naissance de votre enfant. Vous pouvez déposer une demande de numéro de Sécurité Sociale pour votre bébé lorsque vous demandez son extrait de naissance. L'agence d'État qui émet les extraits de naissance nous transmettra les renseignements sur votre enfant. Nous vous enverrons la carte de Sécurité Sociale.

Ou bien, vous pouvez attendre et faire votre demande dans tout bureau de la Sécurité Sociale. Si vous attendez, vous devrez fournir la preuve de l'âge, de l'identité et du statut de citoyenneté de votre enfant. Vous devrez nous montrer la preuve de votre lien avec l'enfant ou de votre responsabilité envers lui. Vous devrez également nous montrer la preuve de votre

identité. Nous devons vérifier le dossier de naissance de votre enfant, ce qui peut prolonger jusqu'à 12 semaines le délai d'émission d'une carte. Pour vérifier l'authenticité d'un dossier de naissance, la Sécurité Sociale contactera le bureau qui l'a établi.

Adoption : Nous pouvons attribuer à votre enfant adopté un numéro de Sécurité Sociale avant que le processus d'adoption soit terminé, mais vous préférerez peut-être attendre. Vous pourrez alors demander le numéro en utilisant le nouveau nom de votre enfant. Si vous souhaitez déclarer votre enfant pour des raisons fiscales alors que la procédure d'adoption est toujours en cours, adressez-vous à Internal Revenue Service pour demander le Formulaire W-7A, *Application for Taxpayer Identification Number for Pending U.S. Adoptions* (Demande de numéro d'identification de contribuable pour les adoptions en cours aux É.-U). Pour de plus amples renseignements, consultez la publication *Numéros de Sécurité Sociale pour les enfants* (Publication n° 05-10023-FR).

Et si mon nom a été changé ?

Si vous avez changé légalement votre nom pour cause de mariage, de divorce, d'ordonnance de tribunal ou pour tout autre raison, vous devez en informer la Sécurité Sociale afin d'obtenir une carte corrigée. Si vous travaillez, informez également votre employeur. Si vous ne nous informez pas de votre changement de nom, cela pourrait :

- retarder votre remboursement d'impôt ; et
- empêcher vos salaires d'être correctement enregistrés dans votre dossier de la Sécurité Sociale, ce qui pourrait baisser le montant de vos futures prestations de Sécurité Sociale.

Si vous avez besoin de changer votre nom sur votre carte de Sécurité Sociale, vous devez nous montrer un document prouvant le changement légal de votre nom. Documents que la Sécurité Sociale pourrait accepter pour prouver un changement de nom légal :

- certificat de mariage ;
- jugement de divorce ;

- certificat de naturalisation indiquant le nouveau nom ; ou
- ordonnance du tribunal pour un changement de nom.

Si le document que vous fournissez comme preuve de changement de nom ne nous donne pas suffisamment de renseignements pour vous identifier dans nos dossiers, ou si vous avez changé de nom il y a plus de deux ans (ou quatre ans si vous êtes âgé(e) de moins de 18 ans), vous devez nous présenter un document d'identité à votre ancien nom (tel qu'il figure dans nos dossiers). Nous acceptons un document d'identité à votre ancien nom qui a expiré.

Si vous n'avez pas de document d'identité à votre nom, nous pourrions accepter un document d'identité valide à votre nom, à condition qu'il nous permette d'établir correctement votre identité dans nos dossiers.

Votre nouvelle carte portera le même numéro que l'ancienne carte, mais indiquera votre nouveau nom.

Comment m'assurer que mes dossiers contiennent les renseignements exacts ?

Chaque année, votre employeur envoie un exemplaire de votre formulaire W-2 (*Wage and Tax Statement, Déclaration des salaires et des impôts*) à la Sécurité Sociale. Nous comparons votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale qui figurent sur le formulaire W-2 avec les renseignements que nous avons dans nos dossiers. Nous ajoutons les revenus indiqués sur votre formulaire W-2 à votre dossier de Sécurité Sociale.

Il est essentiel que votre nom et votre numéro de Sécurité Sociale qui figurent sur votre carte de Sécurité Sociale correspondent à ceux qui figurent sur les feuilles de paie de votre employeur et sur le formulaire W-2, de sorte que nous puissions enregistrer vos revenus dans votre dossier. Il vous incombe de vous assurer que les dossiers de la Sécurité Sociale et les dossiers de votre employeur contiennent les

renseignements exacts. Si les renseignements figurant sur votre carte de Sécurité Sociale sont inexacts, contactez un quelconque bureau de la Sécurité Sociale pour procéder aux changements. Vérifiez votre formulaire W-2 afin de vous assurer qu'il n'y a pas d'erreur sur la feuille de paie de votre employeur, et si ce n'est pas le cas, communiquez-lui les renseignements exacts.

Vous pouvez aussi vérifier le relevé de vos revenus sur votre *Social Security Statement (Relevé de Sécurité Sociale)*. Ce relevé est accessible en ligne aux travailleurs âgés de 18 ans et plus. Pour consulter votre *Relevé*, allez à www.socialsecurity.gov/myaccount et créez un compte.

Et si mon statut d'immigration ou de citoyenneté change ?

Si votre statut d'immigration change ou si vous devenez citoyen américain, vous devriez en informer la Sécurité Sociale pour que nous puissions mettre à jour vos dossiers. Pour faire corriger votre statut d'immigration ou de citoyenneté, vous devez montrer les documents qui prouvent votre nouveau statut ou votre citoyenneté. Nous ne pouvons accepter que certains documents comme preuve de citoyenneté pour obtenir une nouvelle carte ou une carte de remplacement. Au nombre de ceux-ci figurent votre passeport américain, le certificat de naturalisation ou le certificat de citoyenneté. Si vous n'êtes pas un citoyen américain, la Sécurité Sociale demandera à voir vos documents d'immigration aux États-Unis valides.

Et si ma carte est perdue ou volée ?

Vous pouvez remplacer gratuitement la carte de Sécurité Sociale de votre enfant si elle a été perdue ou volée. Toutefois, les détenteurs de carte ont droit à trois cartes de remplacement dans une année et à 10 durant toute leur vie. Les changements de nom légaux et autres exceptions ne sont pas pris en compte dans la détermination de ces limites. Par exemple,

les changements de statuts de non-citoyens nécessitant l'émission d'une nouvelle carte pourraient ne pas être pris en compte dans l'application de ces limites. De plus, si vous pouvez prouver que vous avez besoin de la carte pour éviter un préjudice important, il est possible que cette limite ne s'applique pas.

Pour obtenir une carte de Sécurité Sociale de remplacement, vous devez :

- remplir un formulaire *Demande de carte de Sécurité Sociale* ; et
- présenter un document original valide comprenant les renseignements vous identifiant, et préférentiellement une photographie récente qui prouve votre identité ;
- montrer la preuve de votre citoyenneté américaine si vous êtes né(e) hors des États-Unis et si vous n'avez pas montré cette preuve lorsque vous avez obtenu votre carte ; et
- montrer la preuve de votre statut de citoyen étranger légal si vous n'êtes pas un citoyen américain.

Si vous êtes un citoyen américain et si vous résidez dans certains États ou dans le District de Columbia, il ne vous sera peut-être pas possible de demander une carte de remplacement sur le portail *my Social Security* à www.socialsecurity.gov/myaccount. Consultez www.socialsecurity.gov/ssnumber pour voir la liste des États participants et des autres exigences. Pour obtenir une carte de Sécurité Sociale de remplacement, vous devez nous montrer les documents prouvant votre identité. Vous devez également nous montrer les documents qui prouvent votre âge et votre citoyenneté américaine si nous ne les avons pas déjà dans nos dossiers.

Votre carte de remplacement indiquera le même nom et le même numéro que votre carte précédente.

Comment puis-je protéger mon numéro de Sécurité Sociale ?

Vous devriez traiter votre numéro de Sécurité Sociale comme un renseignement confidentiel et éviter de le donner inutilement. Vous devez conserver votre carte de Sécurité Sociale en lieu sûr, avec vos autres documents importants. Ne la transportez pas avec vous à moins que vous ne deviez la présenter à un employeur ou à un prestataire de services.

Nous prenons plusieurs mesures pour protéger votre numéro contre une utilisation non appropriée. Par exemple, nous demandons et vérifions minutieusement la preuve d'identité des personnes qui demandent une carte de Sécurité Sociale ou un remplacement de carte perdue ou volée, ou une correction de carte, notamment pour empêcher l'obtention frauduleuse de numéros de Sécurité Sociale dans le but d'établir de fausses identités. Nous maintenons la confidentialité des dossiers de Sécurité Sociale, sauf dans les cas suivants :

- la loi exige la divulgation des renseignements à une autre agence gouvernementale ; ou
- vos renseignements sont nécessaires pour mener les activités de la Sécurité Sociale ou d'autres programmes gouvernementaux de santé et de bien-être.

Vous devriez prendre de grandes précautions lorsque vous transmettez votre numéro et votre carte afin d'en empêcher toute utilisation inappropriée. La transmission de votre numéro doit être volontaire, même si on vous le demande directement. Si on vous demande votre numéro, vous devriez demander :

- pour quelle raison votre numéro est nécessaire ;
- comment votre numéro sera utilisé ;
- quelles seront les conséquences si vous refusez ; et
- quelle est la loi qui exige que vous donniez votre numéro.

Les réponses à ces questions peuvent vous aider à décider si vous souhaitez donner votre numéro de Sécurité Sociale. Cette décision vous revient.

Contactez Social Security

Il y a plusieurs façons de contacter Social Security, y compris en ligne, par téléphone ou en personne. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et vous servir. Depuis plus de 80 ans, Social Security aide à assurer le présent et l'avenir de millions de personnes en fournissant des prestations et une protection financière.

Visitez notre site Web

La façon la plus facile de traiter toute question liée à Social Security à partir de n'importe où et à n'importe quel moment est de visiter **www.socialsecurity.gov**. À partir du site, vous pouvez :

- créer un compte *my* Social Security pour consulter votre *Social Security Statement (relevé de sécurité sociale)*, vérifier votre revenu, imprimer une lettre de vérification des prestations, modifier vos informations de dépôt direct, faire une demande de remplacement de carte Medicare, obtenir un formulaire SSA-1099/1042S de rechange, et plus encore ;
- faire une demande d'Extra Help (aide supplémentaire) pour couvrir les coûts du régime de médicaments d'ordonnance de Medicare ;
- faire une demande de prestations de retraite, d'invalidité et d'inscription à Medicare ;
- trouver des exemplaires de nos publications ;
- obtenir des réponses aux questions les plus fréquentes ;
- et plus encore !

Certains de ces services ne sont offerts qu'en anglais. Visitez notre portail multilingue pour obtenir des informations en Français. Nous fournissons des services d'interprétariat gratuits pour vous aider à traiter vos affaires liées à la sécurité sociale. Ces services d'interprétariat sont disponibles, que vous nous parliez au téléphone ou que vous vous présentiez à nos bureaux.

Appelez-nous

Si vous n'avez pas accès à Internet, nous offrons de nombreux services par téléphone, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Appelez-nous en composant sans frais le **1-800-772-1213** ou notre numéro ATS au **1-800-325-0778**, si vous êtes sourd ou malentendant.

Si vous devez parler à quelqu'un, nous pouvons répondre à vos appels de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi. Nous vous demandons d'être patient pendant les périodes occupées, car vous pourriez connaître un taux plus élevé que la normale de signal de ligne occupée et des temps de mise en attente plus longs avant de nous parler. Nous sommes heureux de vous servir.



Securing today
and tomorrow